

Droit et cultures

Revue internationale interdisciplinaire

64 | 2012 :

Onomastique, droit et politique

Onomastique, droit et politique

Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge

Name and Coat of Arms: Matrilateral Relations in Aristocratic Medieval Kinship (XIIIth-XIVth Centuries)

JEAN-LUC CHASSEL

p. 117-148

Résumés

L'étude conjointe de l'anthroponymie et de l'héraldique, entre le XII^e et le XIV^e siècle, invite à réévaluer la place de la matrilinearité dans le système de parenté bilatéral de la société de l'Occident médiéval. La transmission des noms et des armoiries en voie féminine est courante lorsque, par dot ou par héritage, la femme apporte au mariage des biens matériels et immatériels importants. Le phénomène accompagne les cas, assez fréquents à l'époque, d'unions hypogamiques ou au moins homogamiques de l'épouse. De plus, comme le montrent les sceaux de certaines princesses (telles Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Chartres, héritière du comté de Blois, Yolande de Flandre-Cassel, comtesse de Bar, ou sa mère, Jeanne de Bretagne), la transmission des noms et armoiries se fait aussi de mère à fille, voire d'aïeule à petite-fille. Ces pratiques constituent un discours proprement féminin de la parenté qui, en dépit du caractère patriarcal de la société, est destiné à commémorer le prestige des aïeules et leur rôle dans l'accroissement de la puissance des lignages.

Name and Coat of Arms: Matrilateral Relations in Aristocratic Medieval Kinship (XIIIth-XIVth Centuries)

Anthroponymy and heraldic evidences are incentive together, between XIIth and XIVth centuries, to upgrade the matrilateral aspect of the bilateral kinship system in occidental society of the Middle Ages. The transmission of names and coats of arms by women is common, when their dowry and inheritance of material and non material goods is

important. The phenomenon express that the marriage is homo- or hypogamic for the wife. Sometimes, according to the seal of any princesses (Jeanne de Châtillon, countess of Alençon and Chartres, Yolande de Flandre-Cassel, and her mother Jeanne de Bretagne), the passing on of name and coat of arms goes from mother to daughter, even from grandmother to granddaughter. This practice is a real feminine discourse of kinship, a celebration of the ancestresses' prestige, a commemoration of their part in the lineage increase.

Entrées d'index

Mots-clés : nom, parenté, armoiries, sceau, matrilinearité, Moyen Âge occidental

Keywords : Name, Kinship, Coat of Arms, Seal, Matrilateral Relations, Occidental Middle Ages.

Texte intégral

- 1 Le nom est le premier des emblèmes, le plus ancien, le plus universel. Dans l'Occident médiéval, à partir du XI^e siècle, de profondes mutations affectent ses usages : réduction spectaculaire du nombre des noms personnels, forte prépondérance du choix en faveur de quelques-uns (comme Jean, qui finit en certains lieux par être porté par plus d'un quart des hommes), apparition et diffusion progressive de différents types de surnoms bientôt héréditaires (tirés d'un lieu, d'un métier, d'une particularité physique ou morale ou, tout simplement, reprenant le nom d'un des parents)¹. Parallèlement, d'autres signes d'identité voient le jour : les armoiries. D'abord adoptées à la guerre, aux joutes et aux tournois pour distinguer des combattants rendus méconnaissables par les perfectionnements de leur équipement, les armoiries se transmettent héréditairement, et leur usage se diffuse dans une grande partie de la société : femmes, clercs, bourgeois, collectivités².
- 2 L'évolution de l'onomastique et l'avènement de l'héraldique sont ontologiquement liés, pour reprendre une observation de Michel Pastoureau. Au XIV^e siècle, le *Tractatus de insignis et armis* de Bartole entérine dans la doctrine juridique la conjonction des deux systèmes emblématiques que la pratique a consacrée depuis longtemps. Le lien est particulièrement évident du point de vue formel : armoiries et noms se côtoient et renforcent mutuellement leur rôle de signes d'identité sur les monuments funéraires ou commémoratifs, les manuscrits, les sceaux notamment ; par ailleurs, les armoiries « parlantes » sont nombreuses, qui sont construites sur une allusion au nom, mais on peut à l'inverse relever divers exemples de noms faisant référence aux armoiries³.
- 3 Surtout l'anthroponymie et l'héraldique sont des discours de la parenté⁴ et, comme tels, s'articulent étroitement sur la transmission des biens par alliance et par succession. Si le rapport entre nom, armoiries, famille et patrimoine est évident, c'est dans le cadre du lignage patrilinéaire qu'il paraît s'illustrer, au moins à première vue. Toute une littérature consacrée aux matières généalogiques et dynastiques, relayée par l'érudition moderne, alimente l'étude de cette représentation sociale. Cependant la structure de la parenté médiévale est indifférenciée, elle n'est pas agnatique mais cognatique ; et si la ligne maternelle concurrence la paternelle dans la conception des liens de famille, elle entre en jeu de manière permanente dans la transmission des biens matériels et symboliques⁵. Quelque patriarcales qu'elles soient, les sociétés médiévales n'excluent jamais complètement les femmes de la circulation des patrimoines. Les dots que celles-ci apportent, le rôle d'héritières qu'elles ont souvent à tenir – en dépit des incapacités qui les frappent et des privilèges successoraux dont les hommes jouissent dans les coutumes du Nord comme du Midi – pourraient même faire

préférer la notion de « topolignage »⁶ pour décrire la structure des familles aristocratiques, celles sur lesquelles nous sommes le mieux renseignés.

- 4 Quoi qu'il en soit, les études onomastiques et héraldiques font apparaître clairement l'importance des transmissions des signes d'identité en voie féminine. Michel Nassiet a mis en évidence les cas assez nombreux de transmission d'armoiries et de noms par les femmes⁷ : ses travaux ont établi une méthode d'analyse du phénomène, qui est toujours en rapport avec l'importance des dots et des héritages apportés par les épouses, les mères, les aïeules. Nous voudrions contribuer ici à étendre le champ de recherche qu'il a ouvert et nous nous fonderons, comme lui, sur une source trop peu souvent sollicitée dans le domaine de l'histoire de la parenté, en dépit de son extrême pertinence : les sceaux. Par la fonction que le second Moyen Âge occidental leur a assignée, la validation des chartes, les sceaux comportent à la fois une légende, signalant le nom et la titulature de leurs possesseurs, et des emblèmes choisis, très souvent héraldiques⁸, donc éloquents à exprimer l'identité parentélaire.
- 5 Les signes de parenté matrilinearité que nous observons dans les sceaux mettent en évidence deux types de mécanismes. Le plus répandu est l'incorporation des noms et armes des femmes dans le lignage auquel elles s'unissent. L'autre, plus rare, ne met plus en scène que les femmes, receptrices et transmettrices de signes matrilineaires à leur usage propre.

La réception des noms et armes matrilineaires dans le lignage

- 6 Dans des pages devenues classiques, Georges Duby a montré combien les alliances avec des héritières alimentent les stratégies familiales de l'aristocratie médiévale et aussi, sans doute, l'imaginaire de la culture courtoise⁹. Recherchées aussi bien par les chefs de lignages avides d'accroître leur puissance que par leurs cadets cherchant à se caser, ces alliances avantageuses sont aussi étroitement contrôlées par les princes, pour qui elles sont un moyen de rémunérer la fidélité des vassaux et de contrôler la détention des fiefs. La mortalité inhérente au mode de vie chevaleresque, l'aléa biologique des naissances rendent nombreuses les héritières. Du XI^e au XV^e siècle, les grands fiefs ayant connu une succession en ligne exclusivement masculine sont de rarissimes exceptions, tandis que les comtés de Flandre ou de Bourgogne, par exemple, ont été sept fois transmis par héritages matrilineaires. Et l'on ne parlera pas des royaumes : en France, le « miracle capétien » n'a eu qu'un temps, et l'on sait à quel prix les femmes ont été écartées de l'ordre successoral concernant la Couronne¹⁰.
- 7 Avant comme après la crise successorale du XIV^e siècle, la dynastie capétienne a mis activement à profit les possibilités d'alliances avec des héritières pour accroître ses domaines et établir un grand nombre de cadets : l'onomastique et l'héraldique ont fait partie du jeu, comme le montrent tant d'exemples. Ne retenons que celui du mariage de Louis VII avec Blanche de Castille : celle-ci avait apporté une dot non négligeable (le Berry occidental) et, par traité, des espérances sur le royaume d'Angleterre, sans parler des droits éventuels sur la Castille, en cas de disparition de tout autre successible. Trois de ses enfants ajoutèrent l'héraldique maternelle (des *châteaux d'or sur champ de gueules*) à leurs fleurs de lis (fig. 1), et c'est cette reine qui fit entrer dans le stock onomastique capétien les noms de Blanche, bien sûr, promis à une belle diffusion, d'Alphonse ou de Pierre¹¹.
- 8 Pour une femme, la capacité de devenir onomastiquement et héraldiquement éponyme est proportionnelle à la valeur des biens matériels et immatériels qu'elle apporte à ses conjoints et successibles. La souplesse du

langage des armoiries et des noms est propre à traduire la variété des situations. Max Prinnet, au début du XX^e siècle, avait déjà mis en lumière le sens des écartelés (partition de l'écu en quatre quartiers, deux pour les armoiries de l'épouse ou de la mère, deux pour celles du mari ou du père) : cette combinaison traduit le statut d'héritière de la femme, et Michel Nassiet l'a désignée par l'expression « sème de l'héritière ». Mais d'autres possibilités ont été en usage. En adaptant les conclusions de M. Nassiet à notre propos, on peut ordonner ainsi la signification de ces signes :

- 9 1. Lorsque la femme épouse un homme de rang supérieur au sien, autrement dit lorsque l'union est hypergamique pour elle, le mari ne change rien à ses armes et les enfants sont nommés prioritairement par emprunt au stock onomastique de la famille paternelle. Quant à la femme, elle fait usage des armes du mari, oubliant ses armoiries propres ou les faisant figurer à une place secondaire sur son sceau.
- 10 2. À l'inverse, lorsque l'union est hypogamique pour la femme, le mari peut choisir d'abandonner ses armoiries propres pour celles de son épouse ; les descendants suivent ce choix et reçoivent prioritairement des noms matrilineaires. Aux exemples recensés par M. Nassiet¹², ajoutons celui-ci, très précoce : Gui, sire de Dampierre-sur-Aube, Moëlain et Saint-Dizier, épousa vers 1196 Mathilde, l'héritière des Bourbon, et prit apparemment les armoiries de sa femme ; le fils aîné reçut le nom d'Archambaud, traditionnel chez les Bourbon, et hérita la seigneurie et les armoiries maternelles (fig. 2) ; ce fut seulement le fils cadet qui succéda au nom, aux armes et aux biens propres paternels. Le lignage des Dampierre était puissant, pourtant, et détenait la fonction de connétable de Champagne. Mais Mathilde avait apporté non seulement un fief considérable : elle était aussi la petite-fille d'un duc de Bourgogne, la petite-nièce d'une reine de France, et comptait dans son ascendance, entre autres, les comtes de Blois et de Champagne, ceux de Nevers, de Tonnerre, de Maurienne et les palatins de Bourgogne. Jamais le lignage champenois n'avait gagné une si prestigieuse parentèle¹³.
- 11 Le phénomène est régulièrement attesté, et très tôt, lorsque l'alliance est contractée avec un puîné, même de grand lignage, défavorisé par l'ordre successoral. Ainsi, en 1184, Roger, un cadet du comte Galeran II de Meulan, recueillit la seigneurie de Gournay-sur-Marne, qu'un autre cadet, mort avant lui, avait laissée en déshérence ; cette seigneurie avait été apportée par la dot de sa mère, Agnès de Montfort ; à partir de ce moment, la branche des Meulan-Gournay porta les armoiries issues de Montfort (*au lion à la queue fourchée*) (fig. 3) et reprit le nom d'Amaury, en mémoire de l'aïeul maternel, Amaury III de Montfort¹⁴.
- 12 3. Lorsque l'union est homogamique pour l'épouse, et que les biens apportés par celle-ci sont équivalents à ceux du mari, les armoiries et la distribution des noms aux enfants sont partagées. L'écu peut prendre la forme d'un « écartelé », comme nous l'avons vu, ou bien d'un « parti » (divisé verticalement en deux moitiés, chaque conjoint ayant la sienne), plus rarement d'un coupé (division horizontale), voire fusionner les signes de chaque lignage. Michel Nassiet a donné une liste assez fournie de combinaisons de ce type, à partir des années 1230. Nous renvoyons à son étude¹⁵.
- 13 Un cas particulier mérite cependant qu'on s'y arrête parce qu'il illustre les changements de situation des conjoints pendant la durée de leur mariage : il concerne le comte palatin de Bourgogne, Othon IV (av. 1248-1303), et sa femme, la fameuse Mahaut d'Artois (v. 1269-1329). L'union fut célébrée en 1285¹⁶. Les deux époux venaient de familles de rang égal ; le mari, beaucoup plus âgé, très endetté, tenait un patrimoine affaibli par les partages successoraux antérieurs ; la femme apportait une dot appréciable en numéraire, mais pas d'importante seigneurie ; en revanche elle devenait comtesse grâce à Othon. À compter du

mariage, le comte conserva normalement ses armoiries. Mahaut, selon un type bien établi à son époque chez les femmes de la haute aristocratie, adopta un sceau la représentant en pied, parée de ses atours, entourée de deux écus, le premier, en place d'honneur, à sa main droite, aux armes maritales (*d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné du même*), le second, au rang subalterne, aux armes d'Artois (*d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules, les pendant chargés de châteaux de gueules*), le contre-sceau combinant les deux dans un parti¹⁷. Autrement dit, Mahaut n'étant pas héritière, l'union se signale, par l'héraldique, comme une légère hypergamie de l'épouse. La situation évolua rapidement, semble-t-il : le premier enfant du couple fut nommé Robert – nom matrilinear, venant des comtes d'Artois, capétien donc – et le second, une fille, releva l'onomastique paternelle, Jeanne – féminisation du nom du grand-père d'Othon. Les autres enfants reçurent les noms des deux lignes, mais avec une préférence matrilinear¹⁸.

14 On sait aussi que, dans l'incapacité de faire face à ses créances, Othon consentit à renoncer à son comté dont il fit la dot d'une de ses filles, promise à un fils de Philippe IV le Bel, le roi de France, moyennant une forte contrepartie financière. De son côté, Mahaut perdit successivement son seul frère (en 1298) et son père (en 1302) et, épisode célèbre, fut reconnue héritière de l'Artois, en dépit de la survivance d'un neveu mineur, que la coutume de la région, ignorant la représentation, écarta de la succession. Ce changement de situation brutal eut une répercussion immédiate sur la titulature et l'héraldique des deux époux. Othon prit le titre de comte de Bourgogne (qu'il avait viagèrement conservé au terme des conventions antérieures) et d'Artois, et adopta logiquement des armoiries écartelées de ses armes propres et de celles de sa femme. Quant à Mahaut, elle choisit un sceau qui inverse la position des signes : les armes d'Artois prennent la préséance et même, au contre-sceau, excluent celles du mari¹⁹. Autrement dit, selon la grille d'analyse de M. Nassiet, le mariage est devenu une homogamie avantageuse pour l'époux, uni maintenant à une héritière. Mais, pour Mahaut, il est présenté comme une franche hypogamie !

15 Othon ne profita pas longtemps de l'héritage de sa femme. Il mourut quelques mois après, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Courtrai, au service du roi de France. Le dernier né des enfants, un autre Robert, âgé de trois ans, était appelé à devenir l'héritier de sa mère, à défaut de pouvoir être celui de son père, le comté de Bourgogne étant passé aux mains de sa sœur, qui devint la femme du futur roi Philippe V. Cet enfant mourut à son tour, avant Mahaut, et ne put devenir comte d'Artois. Mahaut lui fit célébrer des funérailles somptueuses, et commanda un splendide tombeau à gisant pour abriter sa dépouille. Ce gisant est heureusement conservé²⁰ : il montre le jeune prince en chevalier... mais son écu ne comporte aucun rappel héraldique de sa filiation paternelle ! Seules les armes d'Artois y figurent, comme si le garçon avait été engendré par une parthénogenèse de Mahaut : portant le nom de Robert, celui du fondateur du lignage des comtes d'Artois, il fut présenté par sa mère, pour l'éternité, comme l'ultime rejeton de ce lignage. Mais le choix de Mahaut – qui ne répudia pas pour elle-même le souvenir de son époux et resta jusqu'à sa mort la palatine douairière de Bourgogne – n'est que la stricte application de la logique successorale. Dépouillé de la succession bourguignonne par une convention au profit de sa sœur, le jeune Robert n'avait été que l'héritier présomptif de sa mère pour l'Artois : ainsi il naquit, ainsi il mourut, ainsi sa mémoire devait-elle demeurer.

Aïeules, mères et filles

16 A côté des transmissions onomastiques et héraldiques que les femmes assurent,

nous venons de le voir, au profit de leurs époux et de leurs descendants, phénomène bien établi et sans rareté, une autre forme de matrilinearité peut être observée, assez bien connue en ce qui concerne le nom, beaucoup moins en ce qui concerne les armoiries. De la mère à la fille, de l'aïeule plus ou moins éloignée à sa descendante, entre femmes donc, le lien se crée, fondé sur la richesse dont ces femmes jouissent, sur le « sang » dont elles se prévalent et qu'elles héritent de leur ascendance féminine.

Jeanne, Marguerite et Isabelle

17 Différents exemples de transmission d'armoiries ou de nom, ou des deux ensemble, peuvent être relevés dans les sceaux des femmes. Nous ne disposons pas de recension complète, mais plusieurs cas ont été identifiés et étudiés. Ainsi celui de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Blois († 1292). Le nom porté par Jeanne est la forme féminisée de celui de son père, Jean de Châtillon, comte de Blois († 1280), et de son grand-père maternel, le duc Jean Ier de Bretagne († 1286). Parallèlement, le premier sceau de cette princesse – celui dont elle fait usage dès son mariage en 1271 avec un des fils de saint Louis, Pierre, comte d'Alençon –, comporte non seulement les armoiries du mari et les siennes propres, venant de son père, comme le voulait l'usage, mais aussi, au revers, les armoiries de sa mère, Alix de Bretagne (fig. 7). C'est la première fois, semble-t-il, qu'une femme fait usage des armoiries maternelles parallèlement à celles du père. Chez Jeanne, le port de ces armoiries rappelle bien sûr ce côté-là de sa filiation et la gloire d'une ascendance ducale et royale (les Bretagne étaient une branche des Dreux, remontant eux-mêmes au roi de France Louis VI) ; il rappelle également que la dot de Jeanne, outre des biens paternels (le comté de Chartres), comptait quelques fiefs venus de sa mère (les seigneuries de Brie-Comte-Robert et de Pontarcy)²¹.

18 À la génération suivante, une princesse capétienne, Marguerite de France († 1318), fille du roi Philippe III et de Marie de Brabant, mariée en 1299 au roi d'Angleterre Édouard Ier, avait reçu le nom de sa grand-mère paternelle, Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Mais ce nom était également entré dans le patrimoine onomastique de la maison de Brabant, puisque Louis IX et Marguerite avaient fiancé une de leurs filles, déjà nommée Marguerite, au duc Henri IV de Brabant ; atteint de débilité, celui-ci laissa finalement le duché et la fiancée à son frère Jean Ier ; le nom de Marguerite de France, fille de Philippe III, était donc non seulement celui de sa grand-mère mais aussi celui de sa tante ! La reine d'Angleterre arbore sur son sceau trois emblèmes héraldiques : les léopards d'Angleterre sur sa robe, les fleurs de lis patrilinéaires sur l'écu représenté à sa main droite, et le lion de Brabant, matrilineaire, sur l'écu à sa gauche. Cette héraldique trinaire se retrouve dans le petit sceau de Marguerite : l'écu parti d'Angleterre et de France est flanqué dans le champ de deux petits lions de Brabant²². On se serait normalement attendu à ce que l'enjeu politique d'une alliance entre deux couronnes, France et Angleterre, dispense de toute autre référence emblématique. Mais le prestige des ducs de Brabant était considérable : une légende faisait remonter leur maison à Godefroi de Bouillon, le premier roi chrétien de Jérusalem, en 1099. Cette mémoire devait être suffisamment puissante chez une fille de saint Louis épousant le petit-neveu de Richard Cœur de Lion pour justifier l'association d'un emblème maternel à ceux du mari et du père...

19 Un grand spécialiste de sigillographie et de généalogie médiévales, Pierre Bony, a étudié un autre exemple, celui d'Isabelle de Flandre, dame de Fiennes († 1333)²³. Fille du comte de Flandre Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg, cette

princesse avait reçu directement le nom sa mère. Elle épousa en 1307 Jean de Brienne, sire de Fiennes, et son sceau porte les armes d'alliance en place d'honneur, à sa droite : les Brienne s'étaient, en effet, couverts de gloire au cours des croisades, et le grand-père du sire de Fiennes, dit « Jean d'Acre » († 1297), avait porté conjointement les titres – devenus, à cette époque, purement honorifiques – de roi de Jérusalem et d'empereur de Constantinople. Cependant, à la gauche de l'effigie d'Isabelle, paraît un autre écu qui ne se contente pas des armes issues de son père, mais énonce sa filiation dans les deux lignes et, ce faisant, fait primer les armes maternelles sur celles du père : *parti de Luxembourg et de Flandre*. Ce choix paraît étonnant, compte tenu de la puissance de la maison comtale de Flandre, et ne peut s'expliquer selon nous que par référence au destin du comte Henri VII de Luxembourg, cousin germain maternel d'Isabelle : élu roi de Germanie en 1308, à la diète de Francfort, il reçut le couronnement impérial à Rome en 1312²⁴. La maison de Luxembourg acquit ainsi la préséance sur les autres princes d'Empire, et l'héraldique du sceau de la dame de Fiennes, sans porter atteinte à la renommée des ancêtres de son mari, entérina la promotion de sa famille maternelle sur celle de son père.

Yolande de Flandre, dame de Cassel

20 Nous allons développer plus longuement le cas de Yolande de Flandre, dame de Cassel (1326-1395), fille héritière de Robert de Flandre, sire de Cassel, et de Jeanne de Bretagne, figure bien connue aujourd'hui grâce aux travaux que lui a consacrés Mme Michèle Bubenicek²⁵. Petite fille du comte de Flandre et du duc de Bretagne, Yolande fut la femme du comte de Bar Henri IV, puis du comte de Longueville, Philippe, frère du roi de Navarre, et, par là, devint nièce et belle-sœur par alliance de deux reines de France. Héritière d'un patrimoine considérable venant de son père (la vaste seigneurie de Cassel, en Flandre maritime, englobant Dunkerque et Bourbourg ; une série de baronnies, notamment dans l'Ouest de la France, dont Alluye, Montmirail, etc.), auquel s'ajouta la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, venant de la dot de sa mère, elle cumula également deux douaires importants en Barrois et en Normandie, comme veuve de ses deux maris. Douée d'une énergie inflexible, elle dut défendre toute sa vie ses droits contre ceux qui voulurent mettre en cause tantôt sa position de régente du comté de Bar pendant la minorité de ses fils, tantôt l'assise de ses héritages ou de ses douaires.

21 Comme presque toutes les femmes de son rang à cette époque, Yolande posséda plusieurs sceaux, dont elle fit un usage successif ou simultané, en fonction de l'évolution de son statut juridique et politique, en fonction aussi du type d'actes à valider (grand sceaux pour les plus importants, petits sceaux pour la gestion interne de ses biens). Mme Bubenicek n'a pas manqué d'en faire l'étude²⁶, compte tenu de l'importance qu'offrent ces documents, comme signes public d'identité, sur le plan onomastique et héraldique. Tous n'intéressent pas directement notre propos et seul le premier grand sceau mérite un ré-examen car il fait apparaître, dans son décor, une transmission matrilinearité d'armoirie caractérisée.

Le premier grand sceau de Yolande

22 Ce premier grand sceau est connu par une empreinte en cire rouge apposée à une charte de 1353²⁷ mais, pour des raisons que nous développerons plus bas, nous proposons de dater la matrice de 1340, date des noces de Yolande avec son premier mari, Henri de Bar. L'avvers, d'un diamètre de 73 mm environ, a une légende que l'on peut restituer ainsi, en dépit de la dégradation du pourtour du

sceau : « S. Yolant de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel »²⁸. Il présente l'effigie de Yolande, vêtue de ses atours, debout, sous une composition architecturale et entourée de deux écus, ce qui est habituel, nous l'avons vu, sur les grands sceaux des femmes de la haute aristocratie. Pourtant, suivant un modèle rare dont nous aurons à identifier l'origine, ce sceau est rond, et non pas en navette comme la plupart des sceaux effigiés féminins, et donne une importance inaccoutumée aux emblèmes héraldiques (fig. 8) : les écus latéraux, plus grands, sont soutenus par des petits personnages à mi-corps (jeunes femmes, hommes sauvages), sortant des bords du champ polylobé. De plus – comme l'a remarqué notre collègue M. Marc Gil, qui prépare une étude stylistique des sceaux de ce type –, le fond de la scène, derrière l'effigie, est entièrement décoré de petits losanges armoriés, comme sur une tenture. C'est ce point, passé inaperçu jusqu'ici, qui motive la nouvelle analyse que nous proposons ici. La miniaturisation de la composition (chaque petit losange n'excédant guère 5 mm de largeur) rend difficile l'identification de ces armoiries et, sans l'aide de M. Dominique Delgrange, nous n'y serions pas parvenus²⁹. Trois paires d'yeux et une forte loupe n'auraient donc pas été de trop pour avancer une conclusion certaine sur le programme héraldique de ce premier grand sceau de Yolande de Flandre !

23 Commençons par les deux grands écus latéraux :

- celui de gauche, à la main droite de Yolande, c'est-à-dire à la place d'honneur, porte les armoiries des comtes de Bar : [d'azur] *semé de croisettes* [d'or], à *deux bars adossés* [d'or également] ;

- l'autre, à droite, à la main gauche de l'effigie, porte les armoiries de Flandre-Cassel : [d'or] *au lion* [de sable Flandre], à *la bordure engrêlée* [de gueules, brisure distinctive de la branche de Cassel].

Quant aux petits losanges de la tenture, ils sont alternativement chargés, en partant de la ligne du haut :

- des armoiries de Bretagne : *échiqueté* [d'or et d'azur] à *la bordure* [de gueules], *au franc-quartier d'hermine* ;

- et des armoiries de Bourgogne : *bandé* [d'or et d'azur] à *la bordure* [de gueules].

24 Ce sont donc non pas deux mais quatre armoiries dont Yolande fait usage en même temps pour exprimer son identité et, nous allons le constater, pour représenter son insertion parentélaire, parallèlement à la titulature énoncée par la légende. Suivons donc la hiérarchie que le sceau donne à ces différents emblèmes pour analyser cette représentation.

25 Dans le rapport entre les deux principaux écus placés de part et d'autre de l'effigie, la préséance est donnée aux armes du mari, le comte Henri IV de Bar. Cette préséance affirme que l'alliance n'est pas, pour Yolande, une hypogamie, en quel cas ses armes propres auraient pris le pas sur celles de l'époux. Même considérable, le patrimoine de Yolande ne valait pas tout à fait un comté, et quel que fût le prestige des ascendants de l'épouse, issue de la maison de Flandre, le lignage des comtes de Bar pouvait se prévaloir d'ancêtres et d'alliances tout aussi illustres. De fait, Henri de Bar ne fit jamais usage des armoiries de sa femme sur son propre sceau, indice certain que, de son côté, il ne considérait pas son mariage comme une hypergamie³⁰.

26 À ce niveau, le plus élevé de l'aristocratie, l'appréciation des alliances ne devait pas être si précisément étalonnée ! Pourtant l'onomastique du sceau comporte un élément destiné clairement à peser dans la balance : Yolande y est dite « de Flandre », selon un usage qu'elle n'a pas inauguré mais qu'elle est une des premières à faire sien avec une fidélité parfaite, dans tous ses sceaux et toutes ses chartes. Cette obstination à signaler ses origines par un véritable patronyme a été parfaitement expliquée par Mme Bubenicek³¹. Yolande « de Flandre » tenait à rappeler publiquement sa filiation et la mémoire d'événements qui étaient antérieurs à sa naissance et avaient concerné son père, Robert, le premier sire de

Cassel (1275-1331). Robert n'était qu'un fils cadet du comte de Flandre, mais il aurait pu prétendre hériter le comté en cas de prédécès de son frère sans héritier majeur, puisque la coutume de la région ignorait la représentation. L'événement se produisit : Louis, le fils aîné du comte, disparut en 1322, laissant un fils mineur. Cependant, dans le contexte défavorable du conflit qui avait opposé le roi de France et le comte de Flandre, son père, Robert avait dû renoncer d'avance à ses droits éventuels, moyennant un substantiel dédommagement : la création à son profit du vaste apanage de Cassel, amputant la Flandre de toute une portion de sa façade maritime. Robert avait également bénéficié de la libéralité d'une tante, Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, portant sur d'importantes seigneuries dans le Perche³². Yolande, qui fut l'héritière de cette fortune après la mort d'un jeune frère en 1333, faillit devenir elle-même comtesse de Flandre puisqu'elle fut promise en mariage en 1334 à son cousin Louis, l'héritier du comté après la renonciation de Robert de Cassel. L'union, qui aurait eu l'avantage de remembrer le comté, ne se fit pas, pour des causes politiques qu'il serait trop long d'exposer ici. Néanmoins, il est évident que le patronyme « de Flandre » que Yolande porta toute sa vie n'était pas anodin. Parallèlement au port des armoiries paternelles, l'écu au lion à la bordure engrêlée, placé à sa main gauche, ce nom réactivait la mémoire d'un passé qui n'était pas si ancien : il rappelait l'origine de la fortune de Yolande, ses droits éventuels sur le comté en cas d'extinction de la branche aînée, bref il contribuait à affirmer son rang face à son époux le comte de Bar.

27 La même lecture, en parallèle avec l'onomastique, s'impose en ce qui concerne les armoiries du décor losangé, derrière l'effigie. Ces armoiries, certes en position secondaire, n'en sont pas moins en rapport avec le nom de Yolande, sa généalogie et ses héritages matériels et immatériels. Comme Mme Bubenicek l'a montré, Yolande avait reçu en nom de baptême celui de ses deux grand-mères (voir ci-après la généalogie de Yolande) :

28 - du côté paternel, Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, femme du comte de Flandre Robert Ier ;
- et, du côté maternel, Yolande de Dreux, comtesse de Montfort, femme du duc de Bretagne Arthur II³³.

29 La tradition d'attribuer le nom de l'aïeule paternelle à une petite-fille était presque de règle au cours du second Moyen Âge. Cet usage, en réalité, combinait patri- et matrilinearité, puisque l'aïeule éponyme était la mère du père de l'enfant, en même temps qu'un rejeton féminin d'un lignage extérieur, apportant en voie féminine une dot, voire un héritage, des ancêtres, du prestige. De fait, la transmission du nom de Yolande de Bourgogne-Nevers à sa petite-fille commémorait l'importance du rôle de cette aïeule dans l'accroissement de la puissance de la maison de Flandre : Yolande, héritière du comté de Nevers, avait été mariée en première noce à un fils de saint Louis, Jean-Tristan, mais celui-ci l'avait laissée veuve sans enfant ; aussi la comtesse avait-elle laissé son héritage aux descendants de son second mariage avec Le comte Robert de Flandre. C'était même un devoir pour les membres de la maison de Flandre de célébrer cette ascendance. Yolande de Cassel n'était pas la première à acquitter cette dette, mais il était impérieux qu'elle le fit, puisque la première Yolande, fille de la comtesse de Nevers et du comte de Flandre, était morte en 1313 et qu'il n'y avait pas d'autre fille dans la famille pour relever le nom³⁴. Enfin, les armoiries de Bourgogne rappelaient peut-être aussi, mais détachées cette fois-ci de la transmission du nom, que Yolande de Cassel était redevable, au regard de son héritage, de cette donation faite jadis à son père par Marguerite de Bourgogne-Tonnerre, la sœur de Yolande de Bourgogne-Nevers, et portant sur d'importantes baronnies en Perche (Alluye et Montmirail, entre autres) ; c'est même au château d'Alluye que Yolande vit le jour en 1326³⁵.

30 Cependant la présence des armoiries de Bretagne, en première ligne sur la tenture décorant le champ du sceau, donne évidemment à savoir que le nom de Yolande ne vient pas seulement de sa filiation paternelle mais aussi maternelle. L'échiqueté au franc-quartier d'hermine, qui sont des armes matrilineaires, énonce que Yolande, fille de Jeanne de Bretagne, est aussi petite-fille du duc Arthur et de Yolande de Dreux. D'ailleurs, le fils aîné de Robert de Cassel et de Jeanne, disparu avant l'âge de dix ans, laissant sa sœur cadette héritière, n'avait-il pas été appelé Jean ? Ce nom ne commémorait-il pas, en plus de sa mère, d'un côté, les ducs Jean Ier et Jean II (bisaïeul et aïeul paternel de Jeanne de Bretagne), et, de l'autre, le comte Jean Ier de Dreux (son bisaïeul maternel) ?

31 Yolande de Dreux (†1322), qui était veuve du roi d'Écosse lorsqu'elle épousa le duc Arthur II, avait apporté à la maison de Bretagne le comté de Montfort dont elle était l'héritière. On ne sait si quelques-uns de ses biens parvinrent à sa petite fille, mais le prestige de cette aïeule valait le rappel, d'autant que l'union Bretagne-Dreux faisait remonter à beaucoup d'autres ancêtres ...

Origine et diffusion du nom Yolande

32 S'il est vrai que les héritages matériels n'étaient pas, de toute façon, les seuls en compte, le rappel de sa filiation, du côté de la mère comme du père, faisait honneur à Yolande : deux lignées duciales (Bourgogne et Bretagne) et deux comtales (Flandre et Dreux), parmi les plus illustres du royaume, dont trois capétiennes de souche et descendantes des rois³⁶. D'autres ascendances encore attachaient leur mémoire au nom de Yolande. Pour être moins précise, cette mémoire n'en était sans doute pas moins vive³⁷. Nous pouvons tenter de la restituer en recherchant les origines du nom et sa diffusion dans l'aristocratie du second Moyen Âge.

33 La plus ancienne ancêtre de Yolande de Flandre qui ait porté ce nom apparaît au tournant des XIe et XIIe siècles. Il s'agit de son ascendante au neuvième degré, une fille du comte Gérard de Gueldre, seigneur de Wassenberg, mariée au comte Baudouin III de Hainaut³⁸. On ne saurait affirmer qu'elle fut la première Yolande de l'Histoire, mais il faut noter au moins l'extrême rareté du nom aux époques antérieures. Nous ne l'avons jamais rencontré dans les sondages que nous avons opérés. Il faut remarquer aussi le peu de fréquence de la finale *lendis*³⁹, qui contraste avec la grande diffusion que l'onomastique féminine depuis le haut Moyen Âge a donnée à d'autres comme *gardis*, *trudis*, *hildis*, *inga*, *burgis*, *sendis*, *fredis*, *gundis* etc. Il n'est d'ailleurs pas évident que cette finale partage le même statut que les autres, qui sont des radicaux germaniques latinisés. De plus cette forme est instable : une des sources les plus anciennes qui mentionnent Yolande de Gueldre l'appelle tout simplement *Iola*⁴⁰. Il n'est même pas complètement exclu que ce nom – comme d'ailleurs celui de *Jutta*, l'autre fille du comte Gérard, mariée au comte de Limbourg –, soit un hypocoristique formé sur une racine unique que nous laissons aux linguistes le soin d'identifier.

34 Yolande de Gueldre ne fut pas un personnage effacé. Elle apparaît plusieurs fois dans les actes du comte de Hainaut, son mari. Puisque son frère avait succédé au comté de Gueldre, tandis que sa sœur Jutta, déjà nommée, avait transmis le château de Wassenberg à la maison Limbourg, il est logique de supposer que la succession paternelle fut divisée en trois et que Yolande obtint une dot importante⁴¹. Après la mort de Baudouin III en 1120, Yolande de Gueldre assura activement la régence du comté jusqu'à la majorité de son fils, Baudouin IV⁴², puis se remaria avec le châtelain de Valenciennes. On ne connaît pas la date de sa mort, mais elle fut enterrée à Mons aux côtés de son premier mari.

35 Son nom entra dans le patrimoine onomastique des comtes de Hainaut, ce qui fut le

point de départ de sa diffusion dans toute l'aristocratie de l'Europe médiévale. Il fut attribué à la première née de ses petites-filles qui, veuve du comte de Soissons et sans enfants, épousa le comte Hugues de Saint-Pol, d'où le nom de Yolande passa plus tard dans la famille de Châtillon, héritière du comté (voir tableau II-2)⁴³ ; Yolande de Châtillon († av. 1252), femme d'Archambaud IX de Bourbon, grand-mère de Yolande de Bourgogne-Nevers, est la trisaïeule de Yolande de Cassel. Une autre petite-fille de Yolande de Gueldre, Agnès († 1173), épousa Raoul de Coucy et transmet le nom de Yolande au premier enfant né de l'union⁴⁴. Cette attribution, au profit de la matrilinearité, est le signe clair que le mariage fut conçu par Raoul de Coucy comme une hypergamie. Yolande de Coucy († 1222) épousa le comte Robert II de Dreux et fut la mère du comte Robert III ; ce dernier engendra le comte Jean Ier – le grand-père de Yolande de Dreux, femme d'Athur II de Bretagne – et une fille, Yolande – femme d'Hugues IV de Bourgogne et grand-mère de Yolande de Bourgogne qui épousa le comte de Flandre Robert III. Yolande de Coucy est donc ainsi la cinquième aïeule maternelle et paternelle de la dame de Cassel (voir tableau II-1).

36 En revenant aux origines septentrionales, une autre fille de la maison de Hainaut fut nommée Yolande : une sœur du comte Baudouin VI, également comte de Flandre par héritage de sa mère (voir tableau II-3). Nous ne pouvons rappeler ici comment Baudouin VI, engagé dans la quatrième croisade, fut choisi comme empereur de Constantinople en 1204 et mourut l'année suivante, prisonnier du tsar des Bulgares. Après lui, son frère Henri reçut le titre impérial mais disparut en 1216 sans postérité. Pierre de Courtenay, mari de Yolande de Hainaut, marquise de Namur, sœur des deux empereurs défunts, monta alors sur le trône byzantin. Ainsi, en un siècle, le nom de Yolande était devenu celui d'une impératrice ! Certes, tout cela ne concernait pas l'ascendance de la dame de Cassel, mais l'histoire de l'Empire latin d'Orient était dans toutes les mémoires.

37 La postérité de l'impératrice de Constantinople continua de célébrer son nom. Sa fille Yolande, épousa le roi André de Hongrie et, de cette union, naquit une autre Yolande, mariée au roi d'Aragon, dont la descendance diffusa largement ce nom. Ainsi, au XVe siècle, le célèbre roi René – qui réunissait aux héritages d'Anjou et de Bar les titres de roi de Sicile et de Hongrie, et dont la mère, issue de la dynastie d'Aragon, s'appelait aussi Yolande – releva ce nom pour une de ses filles. À la fin du Moyen Âge, nombreuses sont les maisons royales ou princières en Europe qui, ayant une ou plusieurs Yolande dans leur ascendance, contribuèrent à l'essaimage du nom.

38 Le phénomène fut sans doute encore favorisé par la mémoire édifiante de quelques pieuses princesses qui, renonçant aux fastes séculiers, prirent le voile : une Yolande de Hongrie († 1303), femme du prince Boleslav de Pologne, mourut abbesse de Gniezno⁴⁵ ; une de ses cousines, sainte Yolande de Vianden († 1283), devenue prieure des clarisses de Marienthal, fit l'objet d'une vénération précoce dont témoigne la rédaction d'une *Vie* peu après sa mort⁴⁶.

39 Yolande de Cassel, elle-même, transmet à la fois l'usage de son nom et de ses armoiries. Son second fils, Robert, nom matrilinear – le premier à porter le titre de duc de Bar –, appela Yolande deux de ses filles, l'une étant la première née de ses enfants. Mais on note aussi qu'il orna le champ de son grand sceau d'un décor où apparaissent des têtes de lion, rappel évident des armes de sa mère et de l'héritage de Cassel ; de même, sur son contre-sceau et son petit sceau, l'écu de Bar est soutenu par un ou par deux lions⁴⁷. Fils de Robert et petit-fils de Yolande, le duc Edouard II fait également apparaître le lion sur son petit sceau⁴⁸. Si la première maison de Bar s'éteint avec cette génération, le nom de Yolande se maintient dans la dynastie des rois d'Aragon et, par là, renaît dans la seconde maison de Bar : le roi René, duc d'Anjou et de Bar, nous l'avons dit, le donne à sa fille qui, mariée à Ferry de Lorraine-Vaudémont, le transmet à son tour.

Les deux dames de Cassel : l'évidence d'un discours de femmes

40 Quand a été commandée la gravure du premier grand sceau de Yolande de Flandre, dame de Cassel, et par qui ? L'empreinte que nous avons analysée date, nous l'avons vu, d'octobre 1353, alors que Yolande, veuve depuis neuf ans déjà, s'apprête à contracter une nouvelle union avec Philippe de Navarre, comte de Longueville. Si tardivement connu, ce sceau a été jusqu'ici considéré comme le sceau d'une veuve, pleinement libre, depuis la mort du premier époux, Henri IV de Bar en 1344, d'affirmer sa puissance et la fierté de ses origines. Nous ne souscrivons pas à cette datation et pensons que la gravure de ce premier grand sceau doit remonter à l'époque de son union en 1340 avec le comte de Bar : il est habituel en effet que les femmes de ce rang disposent d'un grand sceau dès leurs noces. Nous en avons d'ailleurs donné plus haut un exemple en étudiant celui de Jeanne de Châtillon, qui en possède un dès son mariage avec Philippe d'Alençon en 1271. Mais l'héritière du comté de Blois était déjà âgée de dix-huit ans lorsqu'elle épousa le fils de saint Louis, et apte, sans doute, à participer au choix de la matrice. Yolande de Cassel, en revanche, n'en avait que quatorze lorsqu'elle épousa le comte de Bar. Orpheline de père, elle était sous le bail de sa mère, Jeanne de Bretagne. C'est de toute évidence à celle-ci qu'il faut attribuer la conception du sceau de la jeune fille : le sceau de Yolande est, en effet, une copie de celui de sa mère !

41 Le grand sceau de Jeanne de Bretagne, étudié par Pierre Bony, est connu par une seule empreinte⁴⁹ et a inauguré un modèle dont même la reine de France, Jeanne de Bourgogne, mariée en 1338 à Philippe VI de Valois, s'inspira. C'est Jeanne de Bretagne qui, la première, semble-t-il, opta pour un sceau qui, par sa forme ronde, permettant de mettre l'héraldique en valeur, non seulement en dégagant latéralement de l'espace pour agrandir les deux écus latéraux, soutenus maintenant par des figurines, mais aussi en adoptant, en fond de champ, un décor de petites armoiries disposées en losange, comme la miniature en avait antérieurement donné l'exemple. Sur le grand sceau de Jeanne (fig. 9), des deux écus qui côtoient l'effigie de la dame, celui du mari (*au lion à la bordure engravée*) obtient la place d'honneur, à la main droite, et l'écu de Bretagne (*échiqueté à la bordure, au franc-quartier d'hermine*) est placé en second rang, à la main gauche de l'effigie : en effet, bien que cadet de la maison de Flandre, Robert de Cassel est richement apanagé, alors que l'épouse, en dépit du prestige de la maison de Bretagne, n'a guère apporté en dot que la seigneurie de Nogent-le-Rotrou. Mais tout le programme héraldique secondaire, placé derrière l'effigie, glorifie l'ascendance de l'épouse. Sur les petits losanges, on distingue, en alternance, mais sans pouvoir distinguer de hiérarchie :

- 42
- les hermines de Bretagne ;
 - le lion à queue fourchée de Montfort ;
 - les trois léopards d'Angleterre ;
 - le rais d'escarboucle de Navarre.

Cinq armoiries pour une seule dame ! Aucun sceau de l'époque, pas plus chez les hommes que chez les femmes, n'en comporte autant : Jeanne, bien avant certains princes de la fin du XIV^e et des siècles suivants, est une pionnière dans la réalisation de cet armorial sigillaire personnel, collectionnant les références généalogiques. L'audace fut sans doute jugée excessive puisque, quelle que soit l'influence que ce sceau a pu jouer dans l'art sigillaire ultérieur, sur le plan stylistique, les imitatrices furent en revanche plus rares sur le plan héraldique, en dehors de Yolande de Cassel. Même cette dernière, dans les sceaux qu'elle fera graver pour son usage après son mariage avec Philippe de Navarre, comte de

Longueville, puis après la mort de son second mari, calmera le jeu. Elle se contentera des armes de Navarre-Longueville, de Flandre-Cassel et de Bar, utiles à rappeler, dans les difficultés permanentes qu'elle eut à affronter pour maintenir ses droits, sa triple qualité d'héritière de Cassel, de douairière de Bar et de Longueville⁵⁰.

43 Jeanne de Bretagne († 1355) est, hélas, une figure moins bien documentée que celle de sa fille. Née du duc Arthur II de Bretagne et de Yolande de Dreux – comtesse de Montfort et veuve d'un premier mariage sans postérité avec le roi Alexandre d'Écosse –, son nom combine, comme chez Jeanne de Châtillon, patrie et matrilinearité (son aïeul paternel et son bisaïeul maternel se nommaient Jean). Mais on trouve sur son sceau l'expression la plus spectaculaire de l'importance la filiation matrilineaire. Comme Pierre Bony l'a montré, il est remarquable d'y voir célébrer par l'héraldique la mémoire de deux ascendantes de sang royal : Béatrice d'Angleterre (sa grand-mère, femme de Jean II de Bretagne) et Blanche de Navarre-Champagne (son arrière-grand-mère, femme du duc Jean Ier). Surtout, le lion à queue fourchée est deux fois matrilineaire : ce sont, en effet, les armes de sa mère, en tant que comtesse héritière de Montfort, et celles de sa grand-mère maternelle, Béatrice, descendante directe de Simon et d'Amaury, les chefs de la croisade contre les hérétiques albigeois. La gloire de cette mémoire séculaire était donc encore présente au XIV^e siècle, et Jeanne de Bretagne pouvait toujours s'en prévaloir.

44 Un autre élément, dans la titulature cette fois, mérite d'être relevé. La légende du contre-sceau énonce que Jeanne est l'« aînée fille du duc Arthur de Bretagne ». La formule est exceptionnelle. Les fils et filles des Capétiens avaient inauguré l'usage de marquer leur qualité d'enfants royaux dans leurs chartes et sur leurs sceaux dès le XII^e siècle ; les fils aînés avaient également souligné leur primogéniture, qui les désignait comme successeurs de la Couronne⁵¹. L'exemple avait été suivi par les fils de princes, mais très exceptionnellement par les filles : si Jeanne de Châtillon, dont il a déjà été question, avait fait état dans sa titulature de sa qualité de fille du comte de Blois, de 1271 à 1292, c'était pour rappeler qu'elle en était l'unique héritière⁵². En revanche, Jeanne de Bretagne avait plusieurs frères qui passaient avant elle dans l'ordre successoral, et le titre de fille aînée du duc était destiné à marquer une préséance sur ses sœurs... tout en exprimant sans doute aussi la frustration qu'elle avait dû éprouver de voir celles-ci mariées avant elles⁵³. Quand tant de filles étaient déjà promises dans l'enfance et célébraient leurs noces adolescentes, Jeanne avait déjà vingt-huit ans lors de son mariage : les stratégies matrimoniales, à ce niveau de l'aristocratie, étaient affaires de haute politique et Jeanne avait été, en quelque sorte, mise en réserve dans l'attente de l'occasion opportune. Si l'époux qui lui avait été donné en mariage lui assurait une situation économiquement enviable, le seigneur de Cassel n'était ni roi ni duc ni comte, seulement un riche cadet qui avait définitivement renoncé à tout droit sur la Flandre... Sur le plan de l'honneur, Jeanne avait certainement pu espérer mieux, elle dont la mère, la comtesse de Montfort, avait eu comme premier mari le roi d'Écosse avant de devenir duchesse de Bretagne !

45 Joint à une titulature exceptionnelle, le programme héraldique du sceau de Jeanne est un discours public, parce que le sceau est l'instrument de validation des actes juridiques et que les chartes auxquelles il est appendu sont destinées « à tous ceux qui les verront, présents et à venir », selon l'expression courante. Il est aussi un discours intime, un choix identitaire personnel, un discours de femme, consciente de la place qu'elle occupe en son temps, exprimant des ambitions, un orgueil même, que légitiment la naissance, la parentèle, le statut politique et économique, la valeur de la dot et du douaire. Jeanne de Bretagne fut d'ailleurs, semble-t-il, une administratrice remarquable. Veuve huit ans après son mariage, soucieuse de la gestion de son douaire et de l'héritage de sa fille mineure, c'est elle

qui, la première, fit entreprendre les registres de la seigneurie de Cassel⁵⁴. Dans l'éducation de sa fille, bien que celle-ci fût confiée enfant à la cour royale⁵⁵, Jeanne sut lui transmettre cette qualité. Mais elle voulut aussi lui donner solennellement cette conscience parentélaire dont elle-même avait si hautement fait preuve. C'est ainsi qu'il faut comprendre le choix du nom de Yolande, que Jeanne décida avec son mari lors du baptême. C'est ainsi que, au moment de la marier au comte de Bar, en 1340, Jeanne fit graver pour Yolande un sceau sur le modèle du sien. Chez la fille comme chez la mère, revit la mémoire des aïeules, de ce qu'elles ont apporté d'identité de leurs descendants et, avant tout, de leurs descendantes.

46 L'étude attentive de l'onomastique et de l'héraldique invite, comme celle d'autre type de sources⁵⁶, à une réévaluation de la composante matrilineaire de la parenté à l'âge féodal. En ce « mâle Moyen Âge », selon l'expression de Georges Duby, patriarcal et misogyne, la transmission en voie féminine des noms et des armes, comme celle des biens matériels ou symboliques, n'est pas une béquille du système patrilinéaire, une bouée de secours pour lignages en perdition. Elle est une composante à part entière de la conception de la parenté, elle prend part à la structure même de la famille et joue de manière constante dans les stratégies de puissance nobiliaire. On pourrait certes invoquer la notion de fiction juridique pour expliquer la fonction qu'elle occupe. Dans le Midi, en effet, la pratique des testaments instituant héritier le gendre ou le neveu, fils de sœur, avec obligation de reprendre les noms et armes du beau-père ou de l'oncle maternel, est bien attestée. Elle se rencontre dès le XIV^e siècle, comme l'ont montré Martin Aurell et Christian Maurel⁵⁷. Mais il ne semble pas que cette pratique fasse souvent recours à la fiction adoptive. L'évidence de la matrilinearité n'est pas niée et la logique hypergamique suffit à rendre naturelle l'abandon des noms et armes patrilinéaires par les heureux bénéficiaires de ce genre d'unions et par leurs descendants.

47 Les pratiques onomastiques et héraldiques que nous avons étudiées grâce aux sceaux nous renseignent non seulement sur cette intégration de la matrilinearité dans la stratégie des lignages. Elles dévoilent également le rôle que les femmes se sont données à elles-mêmes, et pour elles-mêmes, de conservatrices de la mémoire de leurs propres aïeules. Deux grands livres sur les *Dames du XIII^e siècle*⁵⁸ ont naguère souligné la fonction particulière que la société féodale avait conférée aux femmes dans la transmission de la mémoire des ancêtres, bien que la presque totalité de notre information transite par des hommes. Il n'y avait pas d'homme pour dicter à Jeanne de Bretagne ni à Yolande de Flandre le programme héraldique des sceaux dont elles firent usage, les signes par lesquels elles devaient exprimer leur identité, les ancêtres et les parentés qu'elles pouvaient revendiquer. Sans doute certains témoignages que nous avons utilisés sont exceptionnels, mais aucune recension systématique n'a été encore effectuée, en particulier dans les sources sigillaires, et les matières anthroponymiques et héraldiques sont si foisonnantes qu'il reste encore beaucoup de terrain à explorer.



Figure 1 : Sceau d'Alphonse de France, comte de Poitiers et de Toulouse, fils de Louis VIII, roi de France, et de Blanche de Castille, en 1254

Moulage, ANF, sc/D1078

Armoiries parties de Castille (semé de châteaux) et de France (semé de fleurs de lis)



Figure 2 : Sceau d'Archambaud de Dampierre, sire de Bourbon, en 1247

Moulage, ANF, sc/D446

Armoiries de Bourbon (un lion accompagné de coquilles en orle)



Figure 3 : Sceau d'Amaury de Meulan, sire de Gournay-sur-Marne, en 1281

Moulage, ANF, sc/D2827

Armoiries issues de Montfort (un lion à la queue fourchée)

Sur le sceau, armoiries de France-Alençon (semé de fleurs de lis à la bordure) et de Châtillon (trois pals de vair, au chef). Sur le contre-sceau, armoiries de Bretagne (écheté, au franc canton d'hermine)



Figure 4 : Sceau d'Othon IV, comte de Bourgogne et d'Artois, en 1302

Moulage, ANF, sc/A19

Armoiries écartelées du comté de Bourgogne (semé de billettes au lion) et d'Artois (semé de fleurs de lis au lambel)



Figure 5 : Sceau et contre-sceau de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, en 1303

Moulage, ANF, sc/A21-21bis

Sur le sceau, armoiries d'Artois et de Bourgogne-comté. Sur le contre-sceau, armoiries d'Artois



Figure 6 : Tombeau de Robert d'Artois († 1317), fils d'Othon IV de Bourgogne et de Mahaut d'Artois, (sculpté par Pépin de Huy, provenant des cordeliers de Paris)

Saint-Denis, basilique (cliché Charles Hurault, tous droits réservés, musée national des Monuments français)

Armoiries d'Artois



Figure 7 : Sceau et contre-sceau de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Chartres, en 1271

Moulage, ANF, sc/D887-887bis



Figure 8 : Sceau de Yolande de Flandre, dame de Cassel, comtesse de Bar, en 1240 (?)

Original de 1353, Arch. dép. Nord, B1328, n°7804 (tous droits réservés Archives départementales du Nord)

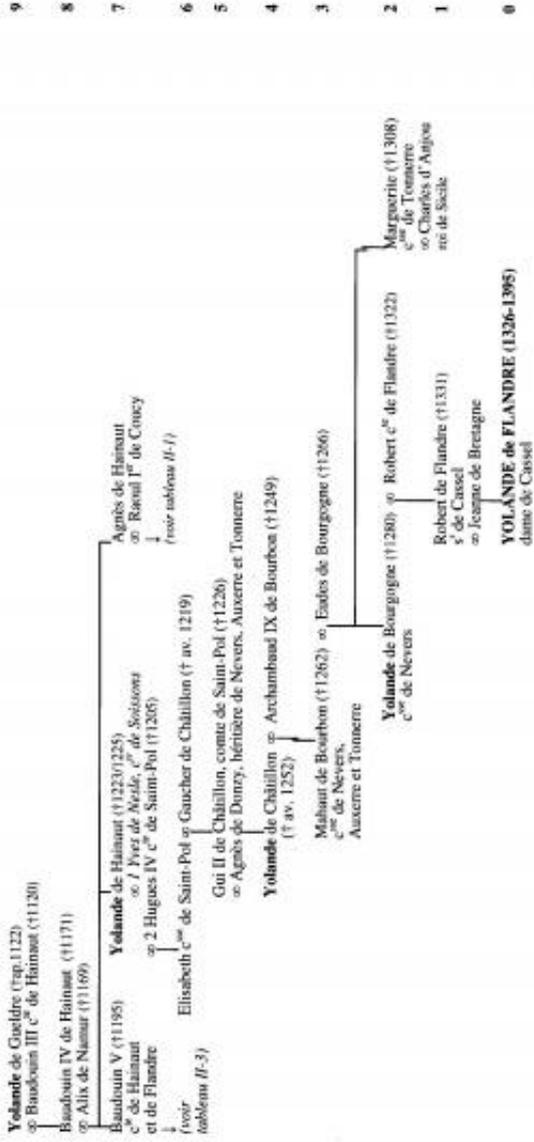
Armoiries de Bar (semé de croisettes à deux bars adossés) et de Flandre-Cassel (un lion à la bordure engrêlée). Dans le champ, armoiries de Bretagne et de Bourgogne-duché



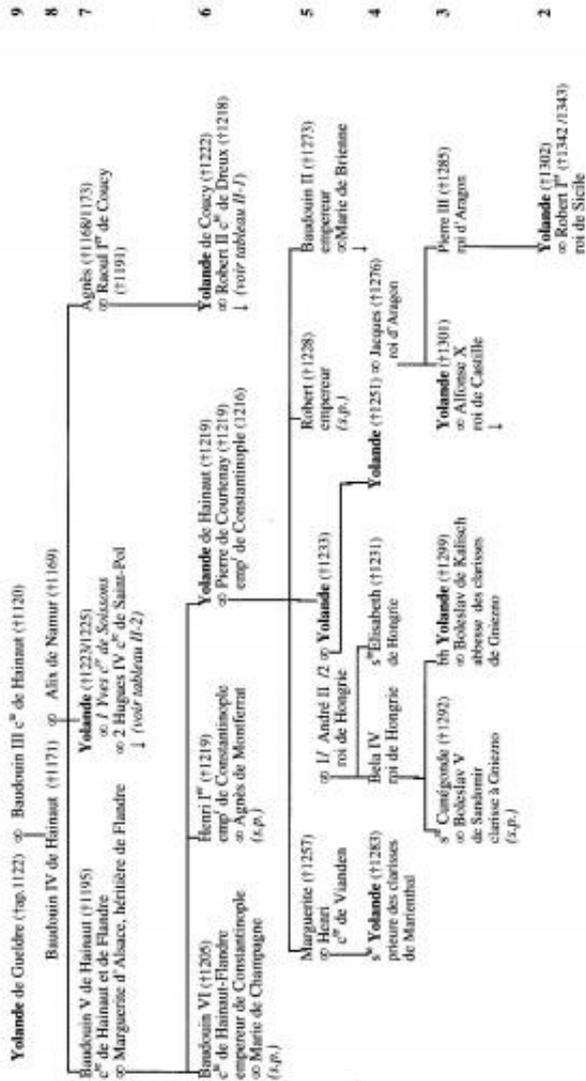
Figure 9 : Sceau de Jeanne de Bretagne († 1355), femme de Robert de Flandre, sire de Cassel
Dessin d'Olivier De Vree, *La Généalogie des comtes de Flandre...*, Bruges, 1642, p. 102

Armoiries de Flandre-Cassel et de Bretagne. Dans le champ, armoiries de Bretagne, de Montfort, d'Angleterre et de Navarre.

II-2 LA TRANSMISSION DU NOM DE YOLANDE (Saint-Pol, Châtillon, Bourgogne)



II-3. LA TRANSMISSION DU NOM DE YOLANDE (Constantinople, Hongrie, Aragon)



Notes

1 Voir les volumes des différentes rencontres d'Azay-le-Féron, publiés par Monique Bourin et Pascal Chareille : *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, de [1988] à 2008 (publications de l'université de Tours). M. Bourin, J.-M. Martin et F. Menant (éd.), *L'anthroponymie. Documents d'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, 1996 (Collection de l'École française de Rome). Anne Lefebvre-Teillard, *Le nom. Droit et histoire*, Paris, 1990.

2 Michel Pastoureaux, *Traité d'héraldique*, 2^e éd., Paris, 1993.

3 M. Pastoureaux, « Du nom à l'armoire. Héraldique et anthroponymie médiévales », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. T. 4 : *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaires (Ve-XVI^e siècle)*, éd. Patrice Beck, Tours, 1997 (Études d'anthroponymie médiévale. VII^e rencontres. Azay-le-Ferron, 1995), p. 83-105. Bartole, *Tractatus de insignis et armis* : éd. par E.J. Jones, *Medieval heraldry. Fourteenth century heraldic works*, Cardiff, 1943, p. 221-252 ; éd. et trad. anglaise par O. Cavallar, S. Degenring et J. Kirshner, *A Grammar of Signs: Bartolo da Sassoferrato's Tract on Insignia and Coats of Arms*, Berkeley, 1995 (Studies in comparative legal history).

4 M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, op. cit. De Christiane Klapisch-Zuber, entre autres : *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, 1990, *Retour à la cité. Les magnats de Florence (1340-1440)*, Paris, 2006. Pour l'onomastique, synthèse par Patrice Beck, « Anthroponymie et parenté », M. Bourin, J.-M. Martin et F. Menant (éd.), *L'anthroponymie. Documents d'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, op.cit.

5 *Famille et parenté dans l'Occident médiéval* [Actes de colloque, Paris, 1974], Rome, 1977 (École française de Rome). Didier Lett, *Famille et parenté dans l'occident médiéval: Ve-XVe siècle*, Paris, 2000. Synthèses sur le statut juridique des femmes : Paul Ourliac et Jean de Malafosse, *Histoire du droit privé*, Paris, 3 vol., 1968-1971, et Jean Bart, *Histoire du droit privé*, Paris, 1998.

6 Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, 1985. Anita Guerreau-Jalabert, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie de la France du Nord », P. Bonte (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibition et stratégie matrimoniale autour de la Méditerranée*, Paris, 1994 (École pratique des hautes études), p. 293-321. Joseph Morsel, « Changements anthroponymiques et sociogenèse de la noblesse en Franconie à la fin du Moyen Âge », M. Bourin et P. Chareille (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. T. 3 : *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, 1995, p. 89-119.

7 Michel Nassiet, « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance », *L'Homme*, t. 129, 1994, p. 5-30 ; « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 64, 1994, p. 9-30 ; « Parenté et successions dynastiques aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1995, n° 3, p. 621-644 ; *Parenté, noblesse et États dynastiques (XVe-XVIe siècles)*, Paris, 2000.

8 Sur les sceaux : Michel, Pastoureau, *Les sceaux*, Turnhout, 1981 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 36) ; Brigitte Myriam Bedos-Rezak, *Form and order in medieval France. Studies in social and quantitative sigillography*, Aldershot-Brookfield, 1993 (Variorum Collected Studies Series, 424), en particulier les article « Women, seals and power in medieval France (1150-1350) » et « Medieval women in French sigillographic sources » ; de la même auteure, *When "Ego" was "Imago". Signs of identity in Middel Ages*, Leide, 2010 ; Jean-Luc Chassel, *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, Paris-Châlons, 2003.

9 Georges Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981 ; *Mâle Moyen Âge. De l'amour et autres essais*, Paris, 1988.

10 Synthèse de la question : Eliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (Ve-XVIe siècle)*, Paris, 2006.

11 Sur l'onomastique des Capétiens : Andrew Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État (Xe-XIVe siècle)*, Paris, 1986.

12 M. Nassiet, « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », op. cit., p. 26-27, annexe I.

13 Arnaud Baudin, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin du XI^e - début du XIV^e siècle)*, thèse, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2009, t. 1, p. 435 et s.

(à paraître en 2012). Pour l'information généalogique de tout ce qui suit : K. W. von Isenbarg, F. Freytag von Loringhoven et D. Scwennicke (dir.), *Europäische Stammtafeln*, Frankfurt am Main, depuis 1935, 28 vol. ; et site internet de la Foundation for medieval genealogy ([http://fmg.ac/Projects/\[MedLands/CONTENTS.htm](http://fmg.ac/Projects/[MedLands/CONTENTS.htm)])

14 Nicolas Civel, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, 2006, p. 268 (avec une interprétation différente). La couleur du champ de l'écu des Gournay (de sable) a été modifiée pour marquer la différence avec celui des Montfort (de gueules).

15 M. Nassiet, « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », op. cit.

16 Sur ce qui suit, principalement : Jules-Marie Richard, *Une petite nièce de saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, Paris, 1887.

17 Sceau d'Othon, comte de Bourgogne (connu par une empreinte de 1286) : Archives nationales de France (désormais ANF), sc/B85 ; sceau de Mahaut (empreinte de 1294) : ANF, sc/A20.

18 Une seconde fille fut appelée Blanche (pour la bisaïeule matrilineaire, Blanche de Castille), Jean (pour le bisaïeul patrilinéaire), Robert, à nouveau (pour le grand-père maternel).

19 Sceau d'Othon (empreinte de 1302) : ANF, sc/A19 ; sceau de Mahaut (empreinte de

février 1303) : ANF, sc/A21-A21bis.

20 Publié dans un ouvrage consacré à un autre tombeau commandé par Mahaut pour un de ses enfants morts : *L'enfant oublié. Le gisant de Jean de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté au XIV^e siècle*. Catalogue d'exposition, Besançon, Musée des Beaux-Arts, 1997.

21 Premier grand sceau de 1271 : ANF, sc/D887-887bis. Sur Jeanne de Châtillon, voir Colette Beaune, « Jeanne de Châtillon. La bonne comtesse », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 69, 2007, p. 2-27. Nous avons étudié la question héraldique dans « Parenté, alliance et patrimoine : l'emblématique de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Chartres († 1292) », dans *Droit, usages et coutumes héraldiques. Actes du XVI^e Colloque international d'héraldique*, 7-10 septembre 2009 (Publication de l'Académie internationale d'héraldique), à paraître en 2012.

22 Grand sceau de Marguerite de France, reine d'Angleterre : ANF, sc/D10019, entre 1299 et 1317 ; petit sceau connu par une empreinte sans date : Londres, British Museum, add. charter 18999 (Walter de G. Birch, *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, t. 5, Londres, 1898, n° 799). Voir Marie-Adélaïde Nielen, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. 3 : *Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, 2011, n° 93-94. Nous devons développer la question dans « L'héraldique dans les sceaux des princesses royales », dans *Reines et princesses au Moyen Âge. Actes de la journée d'étude des Archives nationales*, 22 mars 2012, à paraître.

23 Grand sceau d'Isabelle de Flandre, dame de Fiennes, d'après une empreinte de 1330 : ANF, sc/F5495. Pierre Bony, « À propos du sceau d'Isabelle de Flandre, dame de Fiennes (début du XIV^e siècle) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, 1984-1989, p. 121-124.

24 Joachim Leuschner, *Germany in the Late Middle Ages*, Amsterdam, 1980, p. 106-107. Le sceau d'Isabelle ne peut donc remonter à la date de son mariage en 1307 : l'empreinte que nous conservons doit provenir d'une seconde matrice, postérieure aux événements de 1308-1312.

25 Michèle Bubenicek, *Quand les femmes gouvernent. Yolande de Flandre : Droit et politique au XIV^e siècle*, Paris, 2002 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 64).

26 *Ibidem*, p. 176-184.

27 *Ibid.*, p. 179-180 et pl. couleur n° 1 et 1bis. Acte du 27 octobre 1353 conservé aux Archives départementales du Nord (Lille), B1328, n° 7804. Yolande fait encore usage de ce sceau en août 1355, en dépit de son remariage avec Philippe de Navarre (M. Bubenicek, *op. cit.*, p. 181, n° 170).

28 La légende était déjà très abimée au XVII^e siècle, lorsqu'Olivier De Vree dessina le sceau pour le publier dans sa *Généalogie des comtes de Flandre...*, Bruges, 1642, p. 103 ; voulant restituer les manques, De Vree a simplement recopié la légende d'un autre sceau de Yolande, datant de l'époque de son second mariage avec le comte de Longueville.

29 Le dessin de De Vree (*ibidem*), en effet, ne permet pas l'identification de ces armoiries. Nous exprimons à M. Gil, maître de conférences à l'université Lille 3, et à M. Delgrange, secrétaire général adjoint de la Société française d'héraldique et de sigillographie, nos remerciements amicaux.

30 Par exemple, petit sceau d'Henti IV de Bar (empreinte de 1337) : ANF, sc/D805. Écu aux armes de Bar, chargées d'une fleur de lis, signe remarquable exprimant la fidélité politique envers le roi de France.

31 M. Bubenicek, *op. cit.*, p. 54-60 et 173-176.

32 *Ibid.*, p. 56, n. 14.

33 *Ibid.*, p. 53-55.

34 Le nom de Yolande est donné dès la première génération à une fille mariée au sire d'Enghien, morte dès 1313. Louis de Flandre, frère aîné de Robert de Cassel, n'avait qu'une seule fille qu'il avait fallu nommer Jeanne en l'honneur de sa mère, héritière du comté de Rethel.

35 M. Bubenicek, *op. cit.*, p. 53, 56.

36 Les ducs de Bourgogne descendaient du roi Robert II († 1031) ; les comtes de Dreux, comme leurs cadets les ducs de Bretagne, avaient pour souche un fils du roi Louis VI († 1137).

37 Sur les strates de la mémoire généalogique dans le milieu aristocratique : Eric Bournazel, « Mémoire et parenté : le problème de la continuité dans la noblesse de l'an Mil », dans M. Parisse et X. Barral i Altet (éd.), *Le roi de France et son royaume autour de l'An Mil*, Paris, 1992, p. 111-115.

38 Sur les Wassenberg-Gueldre, voir Léon Vanderkindere, *La formation des principautés territoriales belges au Moyen Âge*, Bruxelles, 1902, t. 2, p. 320-325.

39 Aucun nom terminé en *lendis* dans les « Tableaux récapitulatifs des noms féminins relevés dans les divers cartulaires étudiés », publiés par Monique Bourin et Pascal Chareille (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. T. II-2 : *Persistence du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, Tours, 1992 (Publications de l'université de Tours. Études d'anthroponymie médiévale. III^e et IV^e rencontres, Azay-le-Féron, 1989-1990), p. 231 et s., sauf une *Vigolendis*, en Anjou au XII^e siècle (Adrien Planchenault, *Documents historiques sur l'Anjou*. T. 4 : *Cartulaire de Saint-Laud-d'Angers...*, Angers, 1903, p. 72). Noter toutefois l'existence de noms comme *Regelindis* ou *Rotlindis*, dans lequel il n'est pas certain que la finale soit la même que dans *Iolendis*.

40 Charte de l'évêque Burchard de Cambrai relatant la donation de Baudouin III de Hainaut et de sa femme en faveur de l'abbaye Saint-Denis-en-Broqueroye, en 1117, éd. d'après un cartulaire par Charles Duvivier, *Actes et documents anciens intéressant l'histoire de la Belgique. Nouvelle série*, Bruxelles, 1903, n° 9, p. 24-26.

41 Vanderkindere, *op. cit.*, p. 324, a rassemblé quelques informations sur ce point.

42 Elle fonda notamment la ville neuve de Binche : S. Glotz, « Les origines de la ville de Binche », *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des Lettres du Hainaut*, t. 75, 1961, p. 2-51.

43 Jean-François Nieuws, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol (1100-1300)*, Bruxelles, 2005, p. 146, 170 et 175.

44 Dominique Barthélemy, *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, 1984, généalogie p. 56-57. La transmission du nom Yolande manifeste le prestige de la mémoire de Yolande de Gueldre.

45 Elle fut béatifiée au XII^e siècle.

46 Claudine Moulin (éd.), *Bruder Herman von Veldenz, Leben der gräfin Yolanda von Vianden...*, Luxembourg, 2009 (Beiträge zur luxemburgischen Sprach- und Volkskunde, 36).

47 Grand sceau, empreinte de 1407, ANF, sc/D808-808bis ; petit sceau, empreinte de 1396 : ANF, sc/F95 (écu de Bar soutenu par un lion et un cerf).

48 Empreinte de 1411 : ANF, sc/F96 (écu de Bar soutenu par un lion et un lévrier).

49 P. Bony, « De l'honneur d'être Montfort au XIV^e siècle : le sceau de Jeanne de Bretagne-Montfort, dame de Cassel », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, 1984-1989, p. 125-130. Empreinte originale détachée et sans date à Londres, au British Museum (W. de G. Birch, *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, t. 5, Londres, 1898, n° 19814); dessin dans Olivier De Vree, *La Généalogie des comtes de Flandre...*, Bruges, 1642, p. 102.

50 Deuxième grand sceau de Yolande : Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B 711/42 (en 1359) et ANF, sc/N24 (en février 1363) et D806 (en juillet 1373). Troisième grand sceau : ANF, sc/D807 (en octobre 1373). Voir M. Bubenicek, *op. cit.*, p. 181-183.

51 Andrew Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État (X^e-XIV^e siècle)*, *op. cit.* ; Marie-Adélaïde Nielen, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge*. T. 3 : *Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, 2011 ; Anne-Hélène Alliot, *Filles de roy de France : princesses royales, mémoire de saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, Turnhout, 2011.

52 C. Beaune, « Jeanne de Châtillon. La bonne comtesse » et J.-L. Chassel, « Parenté, alliance et patrimoine : l'emblématique de Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et de Chartres († 1292) », *op. cit.*

53 Béatrice, en 1315, à Gui, l'héritier de la seigneurie de Laval ; Alix, en 1320, au comte Bouchard VI de Vendôme.

54 Communication de Mme Bubenicek, « De Jeanne de Bretagne à Yolande de Flandre (1331-1395). Les "cartulaires" de la dame de Cassel, des registres hybrides ? » lors de la journée d'études « L'art du registre en France (XIII^e-XVI^e siècle) », Paris, Archives nationales, 10 mai 2011, à paraître.

55 M. Bubenicek, *Quand les femmes gouvernent. Yolande de Flandre...*, *op. cit.* p. 59-60.

56 Christane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire de la parenté*, Paris, 2000, a mis en évidence certaines expressions de la matrilinearité dans les représentations figurées des généalogies médiévales.

57 Martin Aurell, « La substitution héraldique du testament de Guillaume Porcelet (1311),

Revue française d'héraldique et de sigillographie, t. 60-61, 1990-1991, p. 13-29. Christian Maurel, « Un artifice contre l'extinction des familles ? La substitution de noms et d'armes à Marseille (fin XIV^e siècle-fin XVI^e siècle) », *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 29-35. Voir aussi R. Aubenas, *Le testament en Provence dans l'ancien droit*, Aix, 1927, et Michel Petitjean, *Essai sur l'origine des substitutions du IX^e au XV^e siècle dans la pratique et la doctrine, spécialement en France méridionale*, Dijon, 1975.

58 Georges Duby, *Dames du 12^e siècle*, Paris, 2 volumes, 1995.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Luc Chassel, « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droit et cultures* [En ligne], 64 | 2012-2, mis en ligne le 15 janvier 2013, consulté le 12 septembre 2015. URL : <http://droitcultures.revues.org/2849>

Auteur

Jean-Luc Chassel

Jean-Luc Chassel est maître de conférences d'Histoire du droit à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, vice-président de la Société française d'héraldique et de sigillographie et responsable de la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*. Il a travaillé sur les institutions et la société en Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles, sur les formalismes juridiques (rituels de serment, histoire de la preuve littérale) et consacré de nombreuses études à l'usage du sceau au Moyen Âge. Il a dirigé les ouvrages : *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale* (Paris, 2003, prix Auguste-Prost de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), *Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne* (Paris, 2007). Avec Marc Gil (université Lille III), il a édité en 2011 les actes du colloque international *Pourquoi le sceau ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art* (Lille, 2008).

Droits d'auteur

Tous droits réservés